



Droit du beau pere de mon fils

Par **christodu 16**, le **22/05/2008** à **22:28**

JE SUIS SEPARE DEPUIS 1998 mon enfant reside chez sa mere avec garde du pere (moi) 1week end sur deux . mon fils entre tres souvent en conflit avec son beau pere .il a 12ans puis je demander la garde de mon fils(a sa demande)aux juge des aff familiales. depuis 1998 LES ALLER ET RETOUR ont tjrs ete a ma charge puis je demander 1 reevaluation du jugement pour que le transport de l enfant soit revue a part egale etant donner ma perte d emploi depuis 5mois.